



RIFSEEP : une actualisation... partielle !

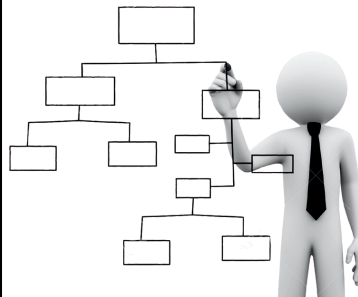
À l'ordre du jour du CST du 18 mars dernier figurait un dossier contenant plusieurs ajustements du RIFSEEP. Si ces décisions constituent, selon nous, **des avancées positives pour nombre d'agents, créant du droit favorable**, le travail à accomplir reste considérable afin de parvenir à une refonte d'envergure du RIFSEEP.

Soyez assurés que **nous demeurons pleinement engagés sur le sujet afin que chacun puisse obtenir une rémunération plus juste !**

Création d'une prime d'intérim horizontal

Pourquoi une nouvelle IFSE ?

A ce jour, seul l'intérim vertical (remplacement d'un agent par un collègue ayant un rang hiérarchique moins élevé) est valorisé au sein de la Collectivité. Pourtant, vous êtes de nombreux managers de la collectivité appelés à remplacer un collègue d'un niveau hiérarchique équivalent qui ne va pas occuper son poste pour une durée longue (maladie, mutation...).



Les conditions d'éligibilité :

- **Occuper temporairement**, en plus de vos missions, **un poste de niveau hiérarchique identique**.
- L'IFSE est versée **après publication d'une note de service et un mois de carence** (comme pour l'intérim vertical).

Les montants de cette IFSE :

- Les montants indiqués ci-dessous sont "bruts".
- Elle est versée mensuellement.

200€

Je remplace un directeur

Je remplace un responsable de pôle

150€

120€

Je remplace un chef de service

Je remplace un manager de proximité

80€

FO reconnaît que cette IFSE constitue un pas en avant vers la reconnaissance de l'engagement des agents mais souligne son insuffisance face à des surcharges de travail conséquentes. De plus, cette mesure ne résout ni le manque de personnel ni ne répond à une possible dégradation progressive du Service Public.

Enfin, et comme nous l'avons souligné lors du CST, l'interim ascendant ne peut être valorisé que pour le seul encadrement, il faut donc l'étendre à l'ensemble des autres missions !

Une extension de l'IFSE chauffeurs à l'ensemble des agents de collecte spécialité chauffeurs de la DPPD



Pourquoi cette extension ?

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la DPPD, des agents hors du domaine "collecte" seront amenés à conduire des poids-lourds dans le cadre d'opération de collecte. A ce titre, la délibération RIFSEEP retire la mention précise du domaine "collecte", permettant d'étendre le versement de cette IFSE.

Les conditions d'éligibilité :

- être un agent de collecte à la DPPD
- ET
- avoir la spécialité chauffeur.

Les montants de cette IFSE :

- Les montants indiqués sont "bruts".
- Elle est versée mensuellement.

30€

Je suis chauffeur titulaire

Je suis chauffeur suppléant

15€

L'intégration des responsables de club de prévention spécialisée à l'IFSE technicité

Pourquoi cet ajustement ?

L'IFSE technicité métier d'éducateur spécialisé était versée aux "assistants socio-éducatifs exerçant les fonctions d'éducateur spécialisé en charge de missions de prévention spécialisée" restreignant le périmètre des agents pouvant en bénéficier aux seuls ASE. Or, **les responsables de club de prévention spécialisée sont eux aussi des acteurs à part entière des actions face au public, bien que relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux. Cet ajustement permettra donc de leur verser cette IFSE technicité !**



170€

Je suis responsable de club de prev'

Le montant de cette IFSE :

- Les montants indiqués sont "bruts".
- Elle est versée mensuellement.

Après de longues négociations, lors desquelles FO a pris toute sa place de syndicat majoritaire, nous saluons ces 2 avancées significatives pour la reconnaissance de la technicité de ces missions et qui permettent une juste compensation financière et contribuent, ainsi, à mieux valoriser les compétences et la contribution essentielle au Service Public des concernés.

Vous avez une question ? N'hésitez pas à nous contacter !

Adresse : 7 avenue PARMENTIER
31200 - TOULOUSE

Métro : Ligne B - Station CANAL du MIDI

Téléphone : 05.81.91.77.33

Mail : fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.fo-toulousemetropole-ccas.com

Facebook : @toulousemetropole

Instagram : fotmccas



FOTMCCAS

